

# Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles

Dominique Damant, Judith Paquet et Jo Bélanger

Volume 14, numéro 2, 2001

Féminin pluriel

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/058146ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/058146ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Damant, D., Paquet, J. & Bélanger, J. (2001). Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles. *Recherches féministes*, 14(2), 133-154. <https://doi.org/10.7202/058146ar>

Résumé de l'article

Cet article a pour objet de présenter différentes données conceptuelles disponibles dans la littérature portant sur l'empowerment et d'en dégager quelques repères utiles pour observer l'expérience de femmes victimes de violence. Dans un premier temps, quatre éléments de définition récurrents dans les documents consultés sont exposés : *Yempowerment* est principalement l'appropriation d'un pouvoir sur sa vie ; l'instauration de ce processus est autodéterminé ; *Yempowerment* est intrinsèquement associée à l'action ; et cette notion comporte plusieurs dimensions. De plus, trois paradigmes implicites, qui influent sur la définition de l'empowerment, peuvent être dégagés de la littérature sur le concept : les paradigmes technocratique, écologique et structurel. Les auteures présentent ensuite des données portant sur *Yempowerment* au féminin. Ces dernières tendent à démontrer que la perspective structurelle de *Yempowerment* est celle qui s'avère la plus cohérente avec une analyse féministe de la violence. Les auteures proposent enfin un schéma multidimensionnel du processus d'empowerment, utilisé dans l'analyse du discours de femmes victimes de violence conjugale rencontrées dans le contexte de leur étude portant sur l'expérience de celles-ci dans le processus judiciaire. Les dimensions retenues pour construire ce schéma incluent les sentiments, les aspects cognitifs et les comportements, elles tiennent compte des niveaux personnel et collectif et elles sont articulées autour de trois axes : le déficit de pouvoir, la prise de conscience par rapport à la violence et le gain de pouvoir.

## Recension critique des écrits sur l'*empowerment* ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles

DOMINIQUE DAMANT, JUDITH PAQUET ET JO BÉLANGER

Bien que l'on assiste souvent, dans le discours populaire actuel, à l'identification du féminisme à une valeur dépassée ou, au mieux, à une lutte depuis longtemps gagnée, ce verdict, rendu aussi bien par des femmes que par des hommes, est pourtant démenti chaque jour par de multiples abus de pouvoir à l'égard des femmes et la violence conjugale en est un signe manifeste. De plus, cette forme de violence particulièrement répandue n'est pas seulement perpétrée par quelques hommes âgés qui n'auraient pas été socialisés à l'égalité des sexes, mais elle l'est également par des hommes de tout âge, y compris de jeunes garçons vivant leur première relation amoureuse. En sciences humaines, plusieurs instruments conceptuels, inspirés la plupart du temps de l'analyse féministe du phénomène, tentent de circonscrire cette problématique et de fournir des pistes d'intervention destinées à la contrer. Un de ces instruments est l'*empowerment*; un concept largement documenté par les chercheuses et les chercheurs et connaissant une grande popularité auprès des personnes-ressources offrant des services psycho-sociaux, depuis une vingtaine d'années. Même si la « lunette » de l'*empowerment* a été couramment utilisée pour appréhender divers phénomènes et pour guider l'intervention, ce terme présente néanmoins une définition et une conceptualisation qui ne font pas l'unanimité (Sheilds 1995) et dont l'utilisation est régulièrement soumise à la critique. Après un rapide survol historique et contextuel de ce concept, nous allons mettre en évidence les éléments de définition faisant l'objet d'un consensus dans la littérature. Seront ensuite examinés les critiques, les limites et les enjeux suscités par le concept d'*empowerment*. Cette exploration mènera à la détermination de trois paradigmes, implicites dans la recension des écrits portant sur l'*empowerment*, qui influent sur la définition du concept. Puis, nous présenterons les repères conceptuels qui nous ont amenées à désigner le paradigme paraissant le plus cohérent avec une perspective féministe. Enfin, nous présentons un schéma du processus d'*empowerment* construit à partir de ces repères conceptuels de même qu'à partir du témoignage des 29 femmes rencontrées au cours de notre étude concernant l'expérience de ces victimes de violence conjugale avec le système judiciaire (Damant et autres 2000). En effet, la construction de ce schéma intègre

---

\* Selon l'Office de la langue française le terme *empowerment* se traduit par « appropriation de ses pouvoirs » ou « accession à l'autonomie ». Cependant, en raison de l'utilisation non traduite du terme que font les auteurs et auteures que nous recensons, nous avons choisi d'en conserver l'expression anglaise dans notre article.

des éléments pertinents de la recension des écrits sur l'*empowerment*, auxquels nous avons greffé certains éléments empiriques.

### **Le développement du concept d'*empowerment***

Bien que les spécialistes de la psychologie communautaire et les activistes politiques des années 80 aient apporté une contribution majeure à la conceptualisation de l'*empowerment* (Bolton et Brooking 1996), les écrits à ce sujet proviennent aussi d'autres disciplines : éducation, sociologie, anthropologie, théologie, santé (Sheilds 1995), en passant par le service social, la psychologie (Le Bossé 1995) et les relations industrielles (Perkins et Zimmerman 1995 ; Rodwell 1996). Ce vaste horizon disciplinaire contribue à un emploi extensif du terme (Rodwell 1996), pave la voie au développement de significations aussi antinomiques que nombreuses, engendre la confusion (Zimmerman 1995), dilue l'impact de ce phénomène (Sheilds 1995), nuit à son application (Kieffer 1984) et contribue à la nébulosité qui afflige la conceptualisation de l'*empowerment*. De plus, la confusion qui entoure la définition du concept est également attribuable au fait qu'il a émergé principalement de pratiques d'intervention où, bien souvent, l'exercice de conceptualisation ne fait pas l'objet d'une démarche systématique.

Par ailleurs, la vitalité de l'intérêt pour le concept d'*empowerment* à l'intérieur de tant de disciplines et les différends qui en découlent confèrent aux aspects qui font consensus dans la littérature à son sujet une valeur d'autant plus significative. Le travail théorique autour du concept contribue à un raffinement des éléments de définition ainsi qu'à une meilleure connaissance des limites de son utilisation et des enjeux qu'il met en cause. La popularité reconnue au concept d'*empowerment* confirme également qu'il s'agit d'un « construit » vital et incontournable pour comprendre le développement des individus, des organisations et des communautés (Zimmerman 1995).

La notion d'*empowerment* a été élaborée dans le contexte d'une critique radicale des modèles d'intervention classiques qui s'inscrivent dans une logique technoscientifique. Les principaux éléments reprochés à cette rationalité sont le phénomène de la double victimisation (Ryan 1971) et le danger de l'étiquetage des usagers (Levin et Perkins 1987). Soulignons succinctement que le phénomène de double victimisation consiste à rendre les victimes de problèmes ayant une origine structurelle responsables de la situation qui les affecte, contribuant ainsi à les rendre doublement victimes. L'étiquetage, pour sa part, consiste à établir les bases de la relation thérapeutique à partir des vulnérabilités des usagers plutôt qu'à partir de leurs ressources. Ces critiques cinglantes à l'endroit des modèles classiques d'intervention ont conduit les personnes-ressources à rechercher un modèle de rechange.

Alors que la conceptualisation de l'*empowerment* a connu une grande popularité durant les années 90, des auteures et des auteurs affirment que ce concept n'a rien de nouveau. On dit par exemple que c'est plutôt une version « réorganisée » du concept d'autogestion (Mullender et Ward 1991), d'un type de pratique ayant une longue tradition, en matière de service social notamment ou encore qu'il « s'agit d'un terme qui, au fil de nombreuses luttes sociales menées par les mouvements progressistes (syndicaux, féministes, antiracistes, etc.), a cristallisé l'essence des

revendications visant à mettre un terme à l'oppression des démunis par les nantis » (Le Bossé 1996 : 130).

Quoi qu'il en soit, l'intérêt pour l'*empowerment*, selon certains spécialistes de la question, tiendrait au fait « qu'il permet de cerner de près une réalité importante : des personnes ayant des conditions de vie difficiles (chômage, pauvreté, marginalité, etc.), prennent leurs affaires en main et font avancer leur cause. Ces personnes tirent de cette activité un sentiment positif de contrôle sur leur propre vie qui les éloigne progressivement du vécu d'impuissance et de détresse psychologiques » (Le Bossé, inédit). La notion d'*empowerment* telle qu'elle est utilisée actuellement dans les sciences humaines est fondamentalement construite sur la base de cette description du phénomène (Rappaport 1984). C'est pourquoi le concept a rapidement été perçu comme pouvant offrir une solution de rechange aux modèles d'intervention classiques critiqués (Le Bossé et Lavallée 1993 : 11) :

Replacée dans le contexte de la mise en question des pratiques traditionnelles d'intervention sociale et des modèles théoriques qui les fondent, l'idée d'une réappropriation active du pouvoir thérapeutique par la personne elle-même apparaît stimulante. Cette réalité a été perçue par plusieurs auteur-e-s (Rappaport 1981, 1984, 1987 ; Serrano-Garcia 1984 ; Swift et Levine 1987 ; Zimmerman 1990) comme une véritable alternative à la prise en charge clinique des difficultés psychologiques rencontrées par les individus. La notion d'*empowerment* comporte donc une dimension d'affranchissement individuel et collectif qui ne se limite pas au champ de la santé mentale mais peut s'appliquer à la grande majorité des secteurs d'intérêt associés aux sciences humaines.

Cette solution de rechange aux modèles d'intervention classiques devait connaître une popularité telle que l'*empowerment* allait rapidement devenir le point de mire de plusieurs disciplines se consacrant au bien-être des gens. Toutefois, il faut le préciser, différentes perspectives idéologiques implicites sont sous-jacentes à l'articulation et à l'opérationnalisation du concept à l'intérieur de ces disciplines. Nous étudierons ces perspectives plus loin.

### **La réalité appréhendée par l'*empowerment***

La réalité englobée par le concept d'*empowerment* est identifiée parfois à un but, parfois à un processus ou encore à une approche.

#### **Un processus qui tend vers un but précis**

Le *Petit Robert* définit le mot *processus* de la façon suivante : « ensemble de phénomènes se déroulant dans le même ordre ; façon de procéder ; suite ordonnée d'opérations aboutissant à un résultat ». Dans la littérature sur l'*empowerment*, il existe deux catégories de descriptions du processus d'*empowerment*. La première se rapproche de la définition du *Petit Robert* et conçoit le processus comme une démarche linéaire (Cosse 1993 ; Labonté 1990 ; Kieffer 1984). Pour d'autres auteurs et auteurs, la dimension linéaire de cette définition du processus apparaît restrictive lorsqu'on tente de modéliser le processus d'*empowerment* en raison de la

dimension dynamique du phénomène (Balcazar et autres 1990 ; Breton 1989 ; Kieffer 1984 ; Cuber et Tricket 1987 ; Serrano-Garcia 1984 ; Rappaport 1987) et de son action récurrente (Le Bossé 1996). C'est pourquoi la seconde catégorie de descriptions du processus d'*empowerment* s'articule autour de la représentation d'une spirale.

Selon Guttierrez, Delois et Glenmayer (1995), l'objet de l'*empowerment* consiste à augmenter le pouvoir, personnel, interpersonnel ou politique, ou les deux à la fois des personnes, des familles ou des communautés, de façon qu'elles puissent améliorer leur situation. Dans les écrits, le résultat du processus d'*empowerment* est tantôt identifié à un but (entendu comme une convergence d'objectifs d'intervention, comme c'est le cas pour Guttierrez, Delois et Glenmayer (1995), alors qu'à d'autres moments il correspond à une finalité ou à un aboutissement, laquelle finalité dépendrait généralement de la perspective disciplinaire des auteures et des auteurs et n'est pas nécessairement liée à un processus d'intervention. Pour Zimmerman (1995), le résultat de l'*empowerment* s'étudie à travers les manifestations que le processus d'*empowerment* entraîne. Le Bossé (1996) quant à lui, précise deux ordres de finalités : « la première est groupale ou sociétale, elle inscrit la démarche d'*empowerment* dans une perspective de progrès social et d'une meilleure redistribution des ressources. La seconde finalité est locale, c'est-à-dire qu'elle est directement liée au désir de changement et en constitue le point d'aboutissement. » Enfin, le caractère dialectique du processus d'*empowerment* fait dire à certaines personnes (Ninacs 1995 ; Staples 1990) qu'il n'y a pas d'état final d'*empowerment*.

### Une approche

Le terme *empowerment* fait référence enfin à une approche d'intervention. Selon Ninacs (1995 : 70), « toute approche axée sur l'*empowerment* est fondée sur la croyance que les personnes, tant individuellement que collectivement, ont ou peuvent acquérir [parce qu'elles en ont le potentiel] les capacités pour effectuer les transformations nécessaires pour assurer l'accès à ces ressources [dont elles ont besoin pour assurer leur bien-être], voire même les contrôler ». Cette croyance s'accorde avec les mouvements de prise en charge (Mullender et Ward 1991 ; Rappaport 1984 ; Solomon 1976 ; Swift et Levine 1987) de même qu'avec les modèles misant sur les compétences et capacités des personnes (individuellement, en famille, en groupe ou en communauté) aussi nommés les *strengths models* (Breton 1994a ; Mallucio 1981 ; Weick 1983).

### Les éléments de définition du concept

C'est le plus souvent à partir de la définition de Rappaport (1987) que l'on tente de formuler une définition de l'*empowerment*. Pour Rappaport (1987 : 22), ce terme constitue « a mechanism by which people, organisations and communities gain mastery over their affairs ». L'exercice d'un tel contrôle commande l'accès à des ressources aussi bien matérielles ou psychologiques que sociales. C'est pourquoi un consensus s'est établi progressivement autour de l'idée d'un progrès social destiné à augmenter l'accès aux ressources et aux possibilités d'action dans le cas des personnes démunies, au moyen d'une attitude proactive de la part de celles-ci.

L'accès aux ressources implique le développement d'une conscience critique de l'environnement et des rapports de pouvoir qui s'y déploient. Aussi, c'est généralement autour de l'idée de conscientisation telle qu'elle est défendue par Freire (1987), c'est-à-dire une prise de conscience par l'action, que certains ou certaines (Lee 1994 ; Le Bossé et Lavallée 1993 ; Parsons 1991) définissent l'*empowerment*.

La seconde façon de définir le concept d'*empowerment* consiste à l'aborder par son contraire, c'est-à-dire l'impuissance. Il est alors présenté comme une solution permettant de mettre un terme à « un état dans lequel une personne est objet plutôt que sujet de sa réalité » (Kieffer 1984). En effet, les actions en vue de modifier cette situation sont identifiées à des actions d'*empowerment*. Toutefois, cette façon de définir le concept comporte des limites, notamment parce que l'absence d'impuissance ne signifie pas forcément la présence d'*empowerment* (Le Bossé 1993) et que les actions pour modifier cette situation ne contribuent pas nécessairement à augmenter l'accès à des ressources, internes ou externes, de pouvoir.

On constate donc plusieurs distinctions sur le plan de la conceptualisation de l'*empowerment*. Malgré ces distinctions, quatre aspects de l'*empowerment*, récurrents dans les écrits consultés, semblent obtenir l'assentiment général :

1) L'appropriation d'un pouvoir constitue l'élément central de l'*empowerment*.

Il y a unanimité dans la littérature pour considérer le gain de pouvoir sur sa vie comme l'élément central de l'*empowerment* (Jutras 1996 ; Breton 1993). Cela implique de façon implicite ou explicite qu'une certaine forme de déficit de pouvoir, réel ou perçu comme tel (Ninacs 1995), est reconnue et considérée comme suffisamment légitime pour justifier la quête d'un gain. Fait à noter, le concept de pouvoir, central par rapport au concept d'« *empowerment* » n'est habituellement pas défini.

2) La mise en œuvre du processus d'*empowerment* est autodéterminée.

L'*empowerment* apparaît correspondre dans un premier temps à une activité autoréflexive dont le processus ne peut être mis en œuvre et poursuivi que par les sujets en quête de pouvoir ou d'autodétermination. Cela suppose que le vécu d'*empowerment* ne se transmet tout simplement pas (Le Bossé 1996 ; Lord et Dufort 1996 ; Breton 1989). De plus, « les caractéristiques psychologiques de l'*empowerment* et de l'action semblent s'articuler autour de la notion de prise de conscience » (Le Bossé 1993 : 14) (Kieffer 1984), laquelle notion fait référence également à une activité réflexive ne pouvant être réalisée que par la personne elle-même. Par ailleurs, une telle prise de conscience, menant au désir d'une quête de pouvoir et d'autodétermination, ne peut émerger selon certains auteurs et auteures (Breton 1994a et 1994b ; Lee 1994) que dans le contexte d'interactions à l'occasion desquelles les composantes structurelles qui caractérisent une situation de déficit de pouvoir apparaissent tout à coup, ou progressivement, évidentes.



3) L'*empowerment* est un concept intrinsèquement associé à l'action.

Par définition l'*empowerment* implique l'action (Rodwell 1996 ; Perkins et Zimmerman 1995 ; Le Bossé 1996 ; Le Bossé et Lavallée 1993 ; Riger 1993 ; Breton 1993 ; Rappaport 1987). Les actions qui sont entreprises par les personnes elles-mêmes concourent au processus d'*empowerment*, tandis que leurs bénéfiques correspondent au résultat concret de celui-ci. En outre, l'exercice d'un meilleur contrôle sur une ou plusieurs sphères de sa vie implique le plus souvent que l'action soit récurrente (Le Bossé 1993 : 13).

4) L'*empowerment* comporte plusieurs dimensions.

Le gain de pouvoir peut être recherché dans plusieurs dimensions de la vie (personnelle, interpersonnelle, sociale et collective), et ce, tant sur le plan subjectif que sur celui des conditions objectives. Considérer l'une ou l'autre de ces dimensions, c'est faire appel à des niveaux d'analyse particuliers se reportant à des grilles d'analyse tout aussi particulières (Zimmerman 1995 ; Swift et Levine 1987 ; Rappaport 1985). Ces grilles reposent sur des paradigmes déterminant la façon de définir les problèmes et leur origine (individuelle ou collective), les changements souhaités et les solutions à privilégier. C'est l'analyse des composantes de ces paradigmes qui a permis l'élaboration de la typologie de l'*empowerment* présentée ci-après.

### **L'*empowerment* : au-delà des consensus**

La deuxième partie de notre article emprunte son titre à une réflexion d'Ellen Corin, Rodriguez-Del Barrio et Guay (1996), selon laquelle l'apparent consensus qui s'opère autour de la notion d'*empowerment* masquerait en réalité des différences plus profondes. Dans le même ordre d'idées, d'autres spécialistes du sujet (Drolet 1997 ; Breton 1994a et 1994b) s'inquiètent de l'usage abusif du concept d'*empowerment*, pouvant mener à la dilution de son impact. Rappaport n'anticipait-il pas déjà ces risques lorsqu'il écrivait (1981 : 3) : « when most people agree with you, worry ». À ce moment-ci, un effort sera déployé en vue de rendre compte, cette fois, de la dimension polysémique de la notion d'*empowerment* à partir de différences observées dans la littérature consultée.

La définition du concept d'*empowerment* semble varier selon le paradigme de référence de ceux et celles qui l'utilisent tout en cherchant à le préciser. Le concept participerait de l'un ou l'autre des paradigmes suivants : le paradigme technocratique, le paradigme écologique ou le paradigme structurel. De façon générale, seulement deux de ces paradigmes sont retenus par les personnes qui se sont intéressées à la question (Rodwell 1996). Pourtant, le paradigme technocratique permet de mettre en lumière le risque d'une possible récupération du concept à des fins différentes de celles qui lui étaient initialement destinées (Drolet 1997). Le Bossé (1996 : 128) formule ce risque dans les termes suivants :

Le débat autour de la notion d'*empowerment* est également exposé à ces risques de récupération (Breton 1994). Au nom de la capacité des personnes à se prendre en charge, on essaie souvent de justifier la réduction ou même la suppression des services auxquels elles ont droit.

Une meilleure connaissance des trois paradigmes permet de mieux comprendre les glissements conceptuels et les dissonances entre les différents discours articulés autour de la notion d'*empowerment*. De plus, l'adhésion à l'un ou l'autre de ces paradigmes n'est pas sans conséquence puisqu'elle « influence la conception même du processus d'*empowerment*, la façon de poser les problèmes, la conception du changement social, le choix des méthodes de recherche [et d'intervention] et les objectifs poursuivis » (Dallaire et Chamberland 1996 : 92).

### **Le concept d'*empowerment* selon le paradigme dans lequel il s'inscrit**

#### **Un concept, trois paradigmes**

Le paradigme nommé « technocratique » subit fortement l'influence des modèles d'intervention classiques. Le déficit de pouvoir est attribué à des lacunes personnelles, à la méconnaissance qu'ont les individus de leurs propres capacités et à la sous-utilisation de leurs compétences (Drolet 1997 ; Jutras 1996 ; Le Bossé 1996). On s'intéresse donc aux incapacités individuelles. Modifier les perceptions et les comportements individuels de façon à responsabiliser les personnes et faire en sorte qu'elles soient capables de résoudre elles-mêmes leurs problèmes personnels et les défis qui se présentent à elles, voilà la cible du changement envisagé. L'*empowerment* se situe sur le plan individuel seulement et se traduit par l'augmentation de l'estime de soi, de la motivation et du sens des responsabilités des individus (Conger et Kanungo 1988), moyennant le transfert ou le partage de pouvoir (Rodwell 1996). Ce paradigme s'inscrit dans le courant de l'individualisme méthodologique et est surtout inspiré des idéologies organisationnelles (Rodwell 1996) ayant un caractère plutôt hiérarchisé et patriarcal.

Le paradigme « écologique », quant à lui, tient compte à la fois des individus et du contexte à l'intérieur duquel ils se situent (Zimmerman 1995 ; Le Bossé 1995 ; Rappaport 1987). On s'intéresse ici aux conditions incapacitantes des individus. Bien que les rapports sociaux soient perçus comme inéquitables et discriminatoires et que l'impact des macrosystèmes tant sur les individus et les familles que sur les communautés soit reconnu, on cherche davantage à en diminuer l'impact négatif qu'à les transformer. Le changement ciblé consiste à amener l'individu à être en mesure de comprendre ce qui lui arrive, à avoir accès à ses ressources personnelles et à agir dans un contexte précis. Le changement social peut également se produire, prendre plusieurs formes et résulter non pas d'une action conflictuelle mais plutôt consensuelle (Zimmerman 1995). Le gain de pouvoir envisagé a pour objet de récupérer un pouvoir d'influence nécessaire pour négocier la restauration des rapports sociaux inéquitables (Zimmerman 1995 ; Le Bossé 1996 ; Drolet 1997 ; Dallaire et Chamberland 1996). L'*empowerment* se référerait ici à l'opportunité d'agir plus librement dans certains domaines ou contextes à partir d'habiletés particulières permettant de partager ou de renégocier le pouvoir (Riger 1993). Ce paradigme est inspiré fortement par les idéologies environnementales (Rodwell 1996).

À l'opposé du paradigme technocratique, le paradigme « structurel » sert également de toile de fond aux efforts de conceptualisation de nombreux auteurs et auteures qui se sont intéressés à l'*empowerment*. Le paradigme structurel



identifie le manque de pouvoir à une domination résultant d'arrangements sociaux inéquitables et à des forces sociales répressives plutôt qu'à un déficit personnel (Dallaire et Chamberland 1996). Selon le paradigme structurel, le pouvoir est inscrit dans des rapports sociaux inégaux, « caractérisés par la domination, la subordination et la résistance, où les personnes [ou groupes] dominantes exercent leur pouvoir en limitant l'accès aux ressources matérielles et en inspirant aux personnes [ou groupes] la peur ou en leur inculquant des opinions auto-dévalorisantes à leur sujet » (Prileltensky et Gonick 1996). Cette dernière conception suscite une approche plus conflictuelle des solutions envisagées et a pour objet la transformation des structures sociales qui créent et maintiennent les inégalités sociales. L'*empowerment* devient ainsi politique (Drolet 1996), passe par un pouvoir formel et se traduit par l'appropriation d'un pouvoir sociopolitique indispensable pour transformer les structures qui touchent la vie des individus et limitent leur accès aux ressources et aux possibilités d'action. Ce paradigme est surtout inspiré des *idéologies sociopolitiques et féministes* (Rodwell 1996) qui défendent des valeurs démocratiques fondées sur des rapports égalitaires.

Le tableau 1 reprend ces descriptions et les présente de manière synoptique en fonction des catégories suivantes : la portée de l'*empowerment*, la conception du pouvoir sous-jacente, la définition donnée au problème et à son origine, la cible du changement à atteindre, les moyens privilégiés pour y arriver ainsi que le gain de pouvoir recherché.

	<b>Paradigme technocratique</b>	<b>Paradigme écologique</b>	<b>Paradigme structurel</b>
<i>Empowerment</i>	<i>Empowerment</i> individuel	<i>Empowerment</i> communautaire	<i>Empowerment</i> collectif ou politique
Pouvoir	Pouvoir hiérarchique	Pouvoir d'influence	Pouvoir d'autorité, décisionnel, exécutif
Problème	Individu	Conditions incapacitantes	Oppression de groupes sociaux
Origine du problème	Incapacités individuelles	Contexte	Organisation sociale
Cible du changement	Modifier les perceptions et les comportements individuels	Augmenter l'accès aux ressources	Rétablir la justice sociale
Moyen privilégié	Responsabiliser l'individu (adaptation)	Amener les groupes et les individus à être en mesure de négocier (consensus)	Affranchir les opprimés (confrontation)
Gain de pouvoir	Augmentation de l'estime de soi et responsabilisation (pouvoir délégué)	Contribution à la diminution de l'impact négatif des inégalités sociales (pouvoir partagé)	Démocratie (pouvoir approprié)

### Les limites des trois paradigmes

Ne pas considérer la dimension structurelle de l'*empowerment* risque d'entraîner une « sur-responsabilisation individuelle des problèmes » (Drolet 1997 : 57) et « d'ajouter ainsi l'insulte au mal » (Breton 1994c : 3). Cette omission pourrait également susciter la reproduction de l'oppression par les personnes nouvellement *empowered* auprès de leurs semblables (Payne 1991), laquelle oppression se trouve implicitement sanctionnée par le maintien de structures sociales oppressantes (Staub-Bernasconi 1991). On craint parfois (Riger 1993 ; Payne 1991) qu'une telle conception individualiste de l'*empowerment* ne « minimise la valeur accordée aux liens sociaux et à la communauté au sens large, et ne soit à l'origine de luttes compétitives entre groupes » (Dallaire et Chamberland 1996 : 93) ou individus (Riger 1993). De plus, une approche trop axée sur le sentiment personnel d'*empowerment* plutôt que sur le pouvoir effectif de l'individu fait en sorte que le politique devient tout à coup personnel et que, ironiquement, le *statu quo* peut être maintenu. L'*empowerment* devient alors une illusion puisque les dimensions de la vie contrôlées au niveau macrosocial ne sont pas reconnues (Riger 1993).

Par ailleurs, ne pas considérer la dimension personnelle de l'*empowerment*, particulièrement dans le cas de personnes ayant peu de ressources, risque de prolonger indirectement une aliénation en contribuant « à masquer, ou à maintenir hors parole, les multiples niveaux de contrainte qui se conjuguent pour maintenir les personnes dans une position d'extériorité et de victime face à leur propre vie » (Corin 1996 : 67). Le même résultat est observable lorsqu'on encourage la participation aux lieux officiels de décision sans que les personnes y soient préparées ni qu'elles aient les compétences et connaissances nécessaires pour y exercer une véritable participation active. En d'autres termes, un minimum de ressources personnelles doivent être disponibles et accessibles en vue de permettre le développement d'un processus d'*empowerment*.

Jutras (1996) voit dans des ressources personnelles et environnementales les ressorts du tremplin de l'*empowerment*. Cette auteure attire l'attention sur le fait que préalablement à l'exercice véritable de l'appropriation, entendue ici comme *empowerment*, il faut parfois, par exemple, commencer par augmenter les possibilités économiques et répondre aux situations de crise « pour créer dans la communauté l'espoir véritable de s'en sortir [car] lorsque l'aliénation est profonde, l'appropriation peut difficilement émerger et s'épanouir » (Jutras 1996 : 138). D'autres (Zimmerman 1995 ; Riger 1993) sont également d'avis que les efforts pour exercer un contrôle ne seront peut-être pas appropriés dans certains contextes, pouvant même amplifier les problèmes en cas d'absence des ressources. Sur le thème de la participation, Riger (1993 : 283) ajoute que participer à un groupe communautaire n'aboutit pas nécessairement à une influence ou à un pouvoir plus grands dans la société. En effet, l'action des groupes communautaires est souvent figée dans des forces et des institutions plus grandes, peu perméables à l'influence locale.

## L'empowerment au féminin et la violence conjugale

Un concept si éloquent sur la quête de pouvoir, de la part des personnes qui en sont dépossédées, inclut implicitement des préoccupations à l'endroit de la situation des femmes. L'exploration documentaire qui sous-tend notre description critique a permis de consulter des textes, dont certains inspirés de données empiriques, portant précisément sur l'empowerment au féminin. La prochaine section de notre article est consacrée à la présentation des nouveautés constatées dans ces textes à ce propos et leurs conséquences pour l'étude de la violence conjugale. L'ensemble des documents consultés et les témoignages de 29 femmes ayant été victimes de violence conjugale, rencontrées dans le contexte de notre étude (Damant et autres 2001) nous a menées à élaborer un schéma multidimensionnel décrivant un processus qui pourrait être identifié à de l'empowerment. Cet exercice était destiné à proposer des repères pour mieux comprendre où peut se situer une victime de violence dans un tel processus, pour les besoins de l'étude alors en cours et, ensuite, pour susciter une réflexion sur l'intervention en vue de l'harmonisation d'une démarche d'accompagnement appropriée.

### L'empowerment au féminin dans la littérature

Selon Riger (1993), le paradigme structurel comporte certaines limites pour considérer l'empowerment au féminin. Il fait remarquer qu'en privilégiant l'affrontement ce paradigme serait implicitement articulé autour des activités dites instrumentales telles que le succès, le pouvoir et le contrôle. Cette orientation se ferait souvent au détriment de la valeur accordée à des activités plus expressives, telles la communication et la coopération. Ce constat est d'ailleurs généralement admis dans l'analyse qui reconnaît que ces deux types d'activités n'ont pas la même valeur dans la société : les comportements instrumentaux y sont plus valorisés et servent à définir ce qui est considéré comme le succès.

Kieffer (1984), quant à elle, reconnaît une dimension intuitive à l'empowerment qu'elle identifie à un construit qui n'a pas seulement une nature cognitive mais aussi une nature affective, sociale, politique et spirituelle. Dans le même esprit, Shields (1995) a effectué une recherche auprès de femmes pour déceler leurs perceptions de l'empowerment dans leur vie. Les résultats obtenus révèlent que, pour ces participantes, l'empowerment constitue un processus à plusieurs facettes qui s'articulerait autour de trois thèmes : 1) le développement d'un sens interne de soi ; 2) l'habileté à agir, à faire des choix et à exercer un contrôle basé sur ce sens interne de soi ; 3) et la solidarité (*connectedness*). Cette dimension a été peu explorée à ce jour et constitue une manière de voir originale par rapport aux façons habituelles de parler de l'empowerment dans la littérature. Un autre aspect original relevé dans les résultats de cette étude concerne la façon dont les femmes parlent de la solidarité. Ce thème est alors entendu au sens de *connectedness* et manifeste l'importance accordée à la dimension interrelationnelle liée aux activités expressives plutôt qu'au phénomène de « la force du nombre », davantage rattaché aux activités instrumentales.

Toujours au sujet du thème de la solidarité, au sens de *connectedness*, Hare-Mustin et Maracek (1988), pour leur part, sont d'avis que cette fonction est liée à la

position occupée par une personne dans la hiérarchie sociale plutôt qu'à son sexe. Ils expliquent que l'autonomie et le pouvoir impliquent la liberté de faire des choix, laquelle liberté est proportionnelle au statut social qu'une personne occupe dans une société hiérarchisée. Ainsi, les personnes qui ne seraient pas en position sociale de pouvoir exercer les choix nécessaires à leur autonomie n'auraient d'autre solution que de mettre l'accent sur la solidarité et les buts communautaires dans leur processus d'émancipation. Le passage d'un mode de fonctionnement solidaire à un mode de fonctionnement autonome ne serait possible que lorsqu'il y a passage à une position supérieure dans la hiérarchie sociale. Faut-il nécessairement en conclure que solidarité et autonomie ne peuvent ainsi être cooccurrents ?

La mise en évidence de ces dimensions subjective et interrelationnelle semble démontrer l'importance de l'expérience subjective dans le processus d'*empowerment*. Selon Dallaire et Chamberland (1996), cette importance est redevable au fait que le pouvoir de donner un sens à son expérience constitue en somme le premier pouvoir à retrouver. Plus encore, la dimension subjective de l'expérience dépasse le simple fait de se sentir compétent, capable et digne de considération et ne se limite pas à l'aspect psychologique. Cette dimension inclut également le processus par lequel le sens se construit (ce qui est nommé : « subjectivation »). La prise en considération de la dimension subjective apparaît d'autant plus pertinente dans un contexte où les rapports entre les individus obéissent à des principes de domination où les personnes dominées, dans le cas présent les femmes, en arrivent à se définir et à définir leur expérience en fonction des catégories du groupe dominant, ici les hommes.

### **L'*empowerment* et la violence conjugale : une approche structurelle selon une analyse féministe**

Le thème de la domination appelle aussi celui des moyens pour en faire l'exercice. L'un des moyens utilisés par certains hommes pour exercer une domination sur leur conjointe se traduit par la violence conjugale. Au Québec, c'est à partir des années 70, caractérisées par la montée du mouvement féministe, que l'on assiste aux premières dénonciations collectives de la violence conjugale, jusqu'à considérée comme relevant d'un comportement pathologique et de malheureux avatars. Cette forme de violence est, à partir de cette époque, identifiée à une forme ultime d'oppression subie par les femmes dans une société où il y a des inégalités entre les sexes à leur détriment (Lemieux 1994). Cette problématique a ainsi été surtout documentée à partir d'une analyse féministe (Larouche 1987, 1993 ; Rinfret-Raynor et Cantin 1994). Voilà pourquoi la définition à retenir dans notre réflexion se devait d'inclure certains concepts inhérents à cette analyse. La définition suivante de la violence, élaborée par le Centre de recherche interuniversitaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), nous est parue appropriée à cette fin. Nous avons estimé nécessaire toutefois d'y ajouter que, dans le cas précis de la violence conjugale selon une perspective féministe, cette violence est fondée sur l'appartenance au sexe féminin (Clément et Bourassa 1996 : 7) :

[...] un exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs. Cette définition ne se limite pas aux conduites individuelles puisque la violence peut s'exercer par des systèmes plus larges.

Le concept de pouvoir est un élément fondamental de la définition de la violence retenue. La prise en considération de la contribution des systèmes plus larges au phénomène de la violence y est également centrale. Ces deux éléments propulsent explicitement cette problématique au cœur d'une perspective structurelle. Rappelons que, selon cette perspective, le pouvoir est inscrit dans des rapports sociaux inégaux entre des personnes et des groupes dominants qui l'exercent ; en limitant l'accès aux ressources et aux possibilités d'action, en inspirant la peur ou encore en inculquant des opinions autodévalorisantes (Priletsky et Gonick 1996). Au-delà de la simple impuissance, les rapports entre les personnes sont identifiés à de l'oppression. La conception du pouvoir retenue ici établit qu'il constitue l'enjeu de rapports sociaux. Compte tenu de ces considérations, la perspective structurelle de l'*empowerment* apparaît comme celle qui est la plus appropriée pour appréhender la problématique de la violence conjugale. Dans cette perspective, l'*empowerment* fait référence à l'appropriation d'un pouvoir sociopolitique et passe par une prise de conscience de la dimension structurelle de l'accès limité à des ressources et à des possibilités d'action. Cela a pour conséquence de considérer le changement individuel (dimension intrapersonnelle de l'*empowerment*) comme le maillon (Kirshy 1974) d'un changement souhaité sur le plan structurel.

Par ailleurs, la perspective structurelle que nous avons retenue nous a semblé indissociable de l'analyse féministe du phénomène de la violence conjugale. En effet, même si, dans les deux cas, on identifie la violence au fruit d'une construction sociale, se limiter à une simple analyse structurelle évite de considérer le fait que la majorité des actes violents posés en contexte conjugal le sont par des hommes à l'endroit des femmes, sur la base d'un choix personnel. La perspective féministe ajoute donc une dimension d'analyse complémentaire en tenant compte de la responsabilité de l'exercice de ce choix, ce qui permet de mettre en évidence une forme d'oppression supplémentaire introduite par l'appartenance au sexe féminin. Selon une telle perspective, pareille analyse associe la violence conjugale à une manifestation du déficit de pouvoir des femmes dans la société et à un moyen extrême d'expression de la domination des hommes. Les femmes ne jouissent pas des mêmes pouvoirs, possibilités d'action et ressources dans une société patriarcale où ces privilèges sont réservés aux hommes. Les rapports sociaux y sont en effet caractérisés par une inégalité « inscrite dans des lois, politiques et pratiques qui légitiment la violence exercée à l'endroit des femmes et [sont] soutenu[s] par les conditions économiques qui empêchent les femmes de quitter une relation où elles sont victimes d'abus » (Rondeau 1994 : 324). C'est donc la dimension structurelle, articulée à partir d'une analyse féministe du déficit de pouvoir des femmes et de ses manifestations dans la violence conjugale, qui est prise en considération ici. Les conflits vécus par les femmes ne sont pas considérés comme relevant principale-

ment de facteurs intrapsychiques ou pathologiques mais comme découlant plutôt de facteurs économiques, politiques et sociaux caractérisés par une inégalité entre les sexes des partenaires.

### **Un schéma du processus d'*empowerment* de femmes victimes de violence conjugale**

La dernière partie de notre article propose un schéma des caractéristiques du processus d'*empowerment* de femmes victimes de violence conjugale. Ce schéma a été conçu à l'occasion d'une étude portant sur l'expérience de 29 femmes victimes de violence conjugale avec le système judiciaire (Damant et autres 2001). Il est inspiré d'éléments mis en évidence dans la recension des écrits consacrés à la violence conjugale et dans celle qui porte sur l'*empowerment*, de même que du témoignage des femmes rencontrées. Notre schéma s'inscrit dans la perspective structurelle du concept telle qu'elle est articulée selon une analyse féministe du phénomène de la violence conjugale. Il tient compte de la dimension dynamique (Balcazar et autres 1990 ; Breton 1989 ; Rappaport 1987 ; Guber et Tricket 1987 ; Kieffer 1984 ; Serrano-Garcia 1984) et de l'action récurrente (Le Bossé 1995) du processus.

#### **Les caractéristiques du processus d'*empowerment* articulées autour de trois axes**

Les caractéristiques décrites dans le schéma proposé dans le deuxième tableau, sont articulées autour de trois axes dont l'ordre de présentation est subordonné aux fins d'illustration de ce processus sans pour autant suggérer qu'il s'agisse d'un processus statique et linéaire. Il importe plutôt d'aborder ce schéma comme une mosaïque de caractéristiques articulées autour des trois axes suivants qui sont inspirés de la littérature : déficit de pouvoir, prise de conscience et gain de pouvoir. Chacun des axes présente des caractéristiques relevant des trois dimensions suivantes : les émotions (senti, ressenti, sentiment, etc.), les aspects cognitifs (attitudes, connaissance, réflexion, etc.) et les comportements de ces femmes (actions, réactions, stratagèmes, stratégies, proaction, etc.)<sup>1</sup>. Ces caractéristiques correspondent à celles qui ont été mises en évidence dans le discours de ces femmes et à celles du discours collectif perçu par ces femmes quant à leur situation. Le deuxième niveau de caractéristiques revêt une grande importance en raison du fait que ces femmes ont été en contact avec des actrices et des acteurs sociaux qui véhiculaient une analyse de la violence conjugale facilitant le processus d'*empowerment* ou y faisant obstacle.

1. Ces trois plans : émotion, cognition et action, correspondent aux dimensions sur lesquelles porte l'intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale, telle que développée dans le modèle de Larouche (1985).



### Le déficit de pouvoir

L'axe des déficits de pouvoir réunit en général des caractéristiques de femmes victimes de violence se référant à la période où elles sont encore avec le conjoint violent. Les émotions des femmes sont alors caractérisées par la peur, l'impuissance, la colère, la confusion, la dépression, une faible estime de soi, et ainsi de suite. Sur le plan cognitif, le problème du couple n'est pas identifié par la femme à un problème de violence conjugale. Les comportements de cette dernière sont plutôt à caractère réactif : fuite, indifférence simulée, supplication, appel à l'aide dans une situation d'urgence (9-1-1), etc. En ce qui concerne le discours social, les femmes perçoivent chez les actrices et les acteurs côtoyés un « message » les incitant à trouver elles-mêmes une solution à un problème considéré comme privé. Les interventions sociales proposées selon ce discours sont en général orientées vers la recherche de consensus entre les conjoints ont pour objet de rétablir la paix et de dédramatiser la situation. Les principales caractéristiques qui se dégagent de cet axe, au niveau tant individuel que social, sont que la dimension collective du problème n'est pas reconnue ni prise en considération, de la part des femmes elles-mêmes ainsi que des actrices et des acteurs sociaux, ce qui constitue alors un obstacle au processus d'*empowerment* tel qu'il est défini dans la perspective structurelle. En effet, ces caractéristiques ne se traduisent généralement pas par le sentiment d'un gain de pouvoir durable, même lorsque la femme a la possibilité d'intenter des recours judiciaires à l'endroit du conjoint violent, car cela signifierait pour elle un échec (Martin et autres 1994). En effet, un tel discours a généralement pour impact de responsabiliser plutôt les deux conjoints quant au problème et à la recherche commune de solutions. Il contribue au *statu quo* et au maintien des risques et des conséquences inhérents, par le maintien de la relation.

### La prise de conscience

La dynamique de la prise de conscience de la violence subie constitue un autre axe important du processus schématisé. Cet axe est caractérisé par un changement de vision de la femme par rapport à sa situation. Une prise de conscience significative de la dangerosité de la situation est souvent identifiée à un élément déclencheur (Bilodeau 1994). Ce dernier contribue généralement à déresponsabiliser la femme et à ouvrir de nouveaux horizons dans la recherche de solutions. Émotionnellement, celle-ci retrouve alors des sentiments, dont l'espoir de s'en sortir. Selon les démarches qu'elle entreprendra et les acteurs et les actrices qu'elle rencontrera, d'autres sentiments caractérisés par la sécurité, le soutien, le respect, la crédibilité, etc. contribueront à son désir d'autonomie et de contrôle sur la vie (Côté 1994). Sur le plan cognitif, les problèmes connus par le couple sont clairement associés par la femme à de la violence conjugale. Elle se reconnaît alors comme victime et attribue la responsabilité des actes de violence au conjoint. Les comportements observés à ce moment permettent de concrétiser une solution pour assurer à la femme plus de sécurité et d'autonomie. Par exemple, elle porte une accusation, entreprend des démarches judiciaires au civil, se sépare du conjoint violent, déménage, etc. Socialement, les actrices et les acteurs côtoyés dénoncent la violence dont les femmes

sont victimes et reconnaissent qu'il s'agit d'un problème social répréhensible, n'étant pas la responsabilité des victimes.

### Le gain de pouvoir

La dynamique des gains de pouvoir est caractérisée par des changements qui s'opèrent sur plusieurs plans et dans différents domaines de la vie des femmes (Ford 1983, 1991 ; Light et Rivkin 1996 ; Fisher et Rose 1995). Ces changements contribuent à une amélioration de leur situation et à une plus grande maîtrise des éléments jugés importants pour elles-mêmes. Les émotions sont de l'ordre du sentiment de fierté, du sens de soi, du sens de sa valeur personnelle, de la confiance en soi, de l'authenticité, etc. C'est dans ce contexte que les femmes développent le sens interne de soi. Certaines développent une analyse critique et sociale du phénomène de la violence conjugale à partir du bilan de leur propre expérience (cognition). Les actions alors entreprises sont caractérisées par l'affirmation et l'autodétermination (comportement) : retour sur le marché du travail, retour aux études, rétablissement de liens significatifs avec la famille, etc. Dans cette dynamique, certaines femmes envisagent aussi de s'engager socialement. Au niveau collectif, le discours véhiculé par les actrices et les acteurs côtoyés repose sur des valeurs telles que la solidarité et la justice sociale. On reconnaît la responsabilité collective du problème et de la solution (cognition) et l'on y prône la mobilisation, la mise en place de ressources, l'action sociale et politique, etc. (comportement).

### **L'analyse féministe et la dimension structurelle de l'*empowerment***

Ainsi, il est pertinent de dire que le processus d'*empowerment* naît d'abord du sens que la personne construit elle-même concernant sa propre expérience et qu'il s'agit alors de la première forme de pouvoir qu'elle retrouve. Lorsque la signification personnelle de son expérience est partagée par une collectivité d'individus, dans ce cas-ci les autres femmes victimes de violence conjugale, le processus d'*empowerment* s'en trouve renforcé et ouvre à une dimension structurelle. C'est ce que plusieurs participantes, rencontrées dans le cadre de l'étude précitée, ont décrit avoir vécu à l'occasion de leur cheminement à l'intérieur du processus judiciaire, et ce, à partir du moment où elles sont allées chercher de l'aide dans les maisons d'hébergement. L'accueil et l'aide qu'elles y ont reçus leur ont apporté la reconnaissance de leur valeur intrinsèque et le respect de soi ; ce qui a contribué au développement de leur estime personnelle a fait place à l'écoute de leur intuition et à la confiance dans leurs propres jugement et connaissances. Cette expérience leur a également permis de développer une préoccupation pour le sort des autres femmes vivant la même situation qu'elles. L'affranchissement par le gain de pouvoir, proposé par l'approche féministe, est le moteur du lien de solidarité qui se tisse non seulement entre les femmes qui vivent de la violence conjugale, mais aussi entre toutes les femmes pour qui l'accès aux ressources et aux possibilités d'action est limité. Ce lien de solidarité caractérisé par l'empathie sociale est présent dans le discours des femmes ayant participé à cette étude lorsqu'elles disent qu'elles veulent

s'engager socialement pour en aider d'autres à s'en sortir. Voici les propos d'une répondante qui démontre de cette forme d'empathie à travers son discours :

J'ai dit : Je sais que, si je laisse les affaires comme ça, il va le faire à d'autres enfants et je voudrais pas qu'une autre personne souffre les affaires que j'ai vécues, parce que même si j'ai pas demandé de l'aide psychologique, au CLSC, à personne, maintenant je... parce que je voulais me prouver quelque chose, que j'allais jusqu'au bout toute seule, et que je serais capable de le faire... J'inviterai les femmes à faire tout leur possible, de ne regretter rien, jamais jamais, même si on se sent mal vraiment, ne jamais regretter. Un jour, je veux aider les femmes qui entreprennent des procédures pour éviter à d'autres de vivre ce que j'ai vécu...

## Conclusion

La première partie de cet article a permis de mettre en évidence que l'*empowerment* est un concept largement utilisé et que sa popularité auprès de plusieurs disciplines contribue à entretenir une ambiguïté quant à sa définition. Nous avons jugé important de mettre en évidence les éléments faisant consensus chez les différents auteurs et auteures s'étant intéressés à ce concept et de montrer comment le paradigme dans lequel s'inscrit le concept influence la façon de définir ce concept. Parmi trois paradigmes se dégageant de la littérature sur l'*empowerment*, nous avons tenté de démontrer comment le paradigme structurel est celui qui s'avère le plus compatible avec une analyse féministe de la violence conjugale, à la lumière des documents consultés portant sur l'*empowerment* au féminin.

Ces différentes explorations ont mené à la présentation d'un schéma décrivant les caractéristiques du processus d'*empowerment* de femmes victimes de violence conjugale. Le schéma en question, élaboré à partir de données théoriques et empiriques, était initialement destiné à appréhender l'expérience de 29 femmes victimes de violence avec le système judiciaire. Il nous a menées à confirmer l'importance du rôle des différents acteurs et actrices qui côtoient les femmes victimes de violence, notamment celui des personnes de première ligne, dans la modification de la vision de leur situation nécessaire à la mise en œuvre d'un processus d'*empowerment*. Bien que nous soyons conscientes des limites de ce schéma, nous souhaitons qu'il alimente une réflexion sur l'intervention favorisant l'harmonisation d'une démarche d'accompagnement appropriée. En outre, il nous paraît nécessaire d'explorer plus avant les intuitions suscitées par un tel schéma et de les raffiner pour contribuer à une meilleure compréhension de la violence conjugale dans toute sa complexité, des stratégies que les femmes utilisent pour négocier avec cette violence et de la façon dont elles construisent le sens de leur expérience, pour ne nommer que quelques pistes. La compréhension de ces éléments permettrait de contribuer positivement à une intervention appropriée et efficace auprès de ces femmes par ceux et celles qui les côtoient.

## — RÉFÉRENCES

BALCAZAR, F.F., et autres

- 1990 « Empowering People with Physical Disabilities through Advocacy Skills Training », *American Journal of Community Psychology*, 18, 2 : 282-296.

BILODEAU, A.

- 1994 « Dynamique de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale », dans M. Rinfret-Raynor et S. Cantin (dir.), *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Montréal, Gaétan Morin éditeur : 213-250.

BOLTON, B., et J. BROOKINGS

- 1996 « Development of Multifaceted Definition of Empowerment », *Rehabilitation Counseling Bulletin*, 39, 4 : 256-264.

BRETON, M.

- 1989 « Liberation Theology, Group Work, and the Right of the Poor and Oppressed to Participate in the Life of the Community », *Social Work with Groups*, 12, 3 : 5-18.
- 1993 « On the Meaning of Empowerment and Empowerment-oriented Social Work Practice », communication présentée à la Plenary Session of the xvth Annual Symposium Association for the Advancement of Social Work with Groups. New York.
- 1994a « On the Meaning of Empowerment and Empowerment-oriented Social Work Practice », *Social Work with Groups*, 17, 3 : 23-37.
- 1994b « Relating Competence-Promotion and Empowerment », *Journal of Progressive Human Services*, 5, 1 : 27-44.
- 1994c « Plaidoyer contre les mobilisations professionnelles », texte préparé pour les *Journées Simone Paré*, Université Laval, Québec, les 29 et 30 avril 1994.

CLÉMENT, M. et C. BOURASSA

- 1996 *Rapport annuel du CRI-VIFF pour l'année 1996*. Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.

CONGER, J.A., et R.N. KANUNGO

- 1988 « The Empowerment Process : Integration Theory and Practice », *Academy of Management Review*, 13, 3 : 471-482.

CORIN, E.

- 1996 « Le mouvement de l'être : impasses et défis des psychothérapies psychanalytiques dans le monde contemporain », *Prisme*, 6, 2-3 : 333-349.

CORIN, E., L. RODRIGUEZ-DEL BARRIO et L. GUAY

- 1996 « Les figures de l'aliénation : un regard alternatif sur l'appropriation du pouvoir », *Revue Canadienne de santé mentale*, 15, 2 : 45-67.

COSSE, P.

- 1993 « Vers le développement de l'autonomie économique des femmes : une expérience de groupe », *Service social*, 42, 2 : 163-182.

CÔTÉ, L.

- 1994 « Tribunaux et violence conjugale : la situation des deux districts judiciaires du Québec », dans M. Rinfret-Raynor, et S. Cantin (dir.), *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Montréal, Gaëtan Morin éditeur : 423-439.

DALLAIRE, N., et C. CHAMBERLAND

- 1996 « Empowerment, crises et modernité », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15, 2 : 87-107.

DAMANT, D., J. PAQUET et J. BELANGER

- 2000 « Analyse du processus d'empowerment dans des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire », *Criminologie*, 33, 1 : 73-95.

DROLET, M.

- 1997 « L'empowerment et intervention familiale : concept paradoxal occultant parfois la pauvreté », *Reflets*, 3, 1 : 55-79.

FISHER, K, et M. ROSE

- 1995 « When "Enough is enough": Battered Women's Decision Making Around Court of Protection », *Crime and Delinquency*, 41, 4 : 414-429.

FORD, D.A.

- 1983 « Wife Battery and Criminal Justice : A Study of Victim Decision Making », *Family Relations*, 32 : 463-475.
- 1991 « Prosecution as a Victim Power Resource : A Note on Empowering Women in Violent Conjugal Relationship », *Law and Society Review*, 25, 2 : 313-334.

FREIRE, P.

- 1987 *Pedagogy of the Oppressed*. New York, Continuum.

GUBER, J., et J. TRICKET

- 1987 « Can we Empower Others ? The Paradox of Empowerment in the Governing of an Alternative Public School », *American Journal of Community Psychology*, 15, 3 : 353-371.

GUTTIÉRREZ L., K.S. DELOIS et L. GLENMAYE

- 1995 « Understanding Empowerment Practice : Building on Practitioner Based Knowledge », *Families in Society : The Journal of Contemporary Human Sciences*, 76, 7 : 534-544.

HARE-MUSTIN, R. T., et J. MARECEK

1988 « The Meaning of Difference : Gender Theory, Postmodernism, and Psychology », *American Psychologist*, 43, 6 : 455-466.

JUTRAS, S.

1996 « L'appropriation. Un modèle approprié pour la promotion de la santé mentale des enfants ? », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 15, 2 : 123-142.

KIEFFER, C.H.

1984 « Citizen Empowerment : A Developmental Perspective », *Prevention in Human Services*, 3, 2-3 : 9-36.

KIRSHY, B.

1974 « Consciousness Raising Group as Therapy for Women, Women in Therapy », dans V. Frank et V. Burtle (dir.), *Women in Therapy*. New York, Bruner-Mazel : 326-354.

LABONTÉ, R.

1990 « Empowerment : Notes on Professional and Community Dimensions », *Canadian Review of Social Policy*, 26 : 64-75.

LAROUCHE, G.

1985 *Guide d'intervention auprès de femmes violentées*. Montréal, Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec.

1987 *Agir contre la violence conjugale*. Montréal, Éditions de la Pleine Lune.

1993 *Aux formatrices en intervention auprès des femmes violentées*. Montréal, Wilson et Lafleur.

LE BOSSÉ, Y.

1995 *Étude exploratoire du phénomène de l'empowerment*. Thèse de doctorat. Québec, Faculté des études graduées de l'Université Laval.

LE BOSSÉ, Y., et M. LAVALLÉE

1993 « Empowerment et psychologie communautaire : aperçu historique et perspectives d'avenir », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 18, 2 : 7-20.

1996 « Empowerment et pratiques sociales : illustration d'une utopie prise au sérieux », *Nouvelles pratiques sociales*, 9, 1 : 127-145.

LEE, J.A.B.

1994 *The Empowerment Approach to Social Work Practice*. New York, Columbia University Press.

LEMIEUX, D.

1994 « La violence conjugale », dans F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. Québec, IQRC : 1164.



LEVIN, M., et D.V. PERKINS

1987 *Principles of Community Psychology : Perspectives and Applications*. New York, Oxford University Press.

LIGHT, L., et S. RIVKIN

1996 *Le pouvoir, la domination et la violence dans les relations familiales : réponses du système de justice. La famille se transforme, le futur se forme*. Colombie-Britannique, Institut de la Colombie-Britannique sur la violence familiale et Benwell Atkins Limited.

LORD, J., et F. DUFORT

1996 « Introduction. Le pouvoir, l'oppression et la santé mentale », *Canadian Journal of Community Mental Health*, numéro spécial : 17-24.

MALUCCIO, A.N. (dir.)

1981 *Promoting Competence in Clients : A New/Old Approach to Social Work Practice*. New York, The Free Press.

MARTIN, G., et autres

1994 « Attitudes à l'égard de la violence conjugale chez les intervenantes et intervenants de première ligne », dans M. Rinfret-Raynor et S. Cantin (dir.), *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Montréal, Gaëtan Morin éditeur : 209-227.

MULLENDER, A., et D. WARD

1991 « Empowerment through Social Action Groups Work : The Self-directed Approach », *Social Work with Groups*, 14, 3-4 : 125-139.

NINACS, W.A.

1995 « Empowerment et service social : approches et enjeux », *Service social*, 44, 1 : 69-93.

PARSONS, R.J.

1991 « Empowerment : Purpose and Practice Principles in Social Work », *Social Work with Groups*, 14, 2 : 7-21.

PAYNE, M.

1991 *Modern Social Work Theory – A Critical Introduction*. Chicago, Lyceum Books.

PERKINS, D.D., et M. A. ZIMMERMAN

1995 « Empowerment Theory, Research and Application », *American Journal of Community Psychology*, 23, 5 : 569-579.

PRILETENSKY, I., et L. GONICK

1996 « Politics Change, Oppression Remains : On the Psychology and Politics of Oppression », *Political Psychology*, 17, 1 : 127-148.

## RAPPAPORT, J.

- 1981 « In Praise of Paradox : A Social Policy of Empowerment Over Prevention », *American Journal of Community Psychology*, 9 : 1-25.
- 1984 « Studies in Empowerment : Introduction to the Issues », *Prévention in Human Services*, 3, 2-3 : 1-7.
- 1985 « The Power of Empowerment Language », *Social Policy*, automne 1985 : 15-22.
- 1987 « Terms of Empowerment/Exemplars of Prevention : Toward a Theory for Community Psychology », *American Journal of Community Psychology*, 15, 2 : 121-145.

## RIGER, S.

- 1993 « What's Wrong with Empowerment », *American Journal of Community Psychology*, 21, 3 : 279-292.

## RINFRET-RAYNOR, M. et S. CANTIN (dir.)

- 1994 *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Montréal, Gaëtan Morin éditeur.

## RODWELL, C.M.

- 1996 « An Analysis of the Concept of Empowerment », *Journal of Advanced Nursing*, 23 : 305-313.

## RONDEAU, G.

- 1994 La violence familiale. dans F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture : 319-335.

## RYAN, W.

- 1971 *Blaming the Victim*. New York, Vintage Books.

## SERRANO-GARCIA, I.

- 1984 « The Illusion of Empowerment : Community Development within Colonial Context », *Prevention in Human Services*, 3 : 173-200.

## SHEILDS, L.E.

- 1995 « Women's Experiences of the Meaning of Empowerment », *Qualitative Health Research*, 5, 1 : 15-35.

## SOLOMON, B.B.

- 1976 *Blank Empowerment : Social Work in Oppressed Communities*. New York, Columbia University Press.

## STAPLES, L.H.

- 1990 « Powerful Ideas about Empowerment », *Administration in Social Work*, 14, 2 : 29-43.

STAUB-BERNASCONI, S.

1991 « Social Action, Empowerment and Social Work – An Integrative Theoretical Framework for Social Work and Social Work with Groups » *Social Action in Groups* : 35-51.

SWIFT, C. et G. LEVINE

1987 « Social Empowerment : An Emerging Mental Health Technology », *Journal of Primary Prevention*, 8 : 71-94.

WEICK, A.

1983 « Issues in Overturning a Medical Model of Practice », *Social Work*, 28 : 467-471.

ZIMMERMAN, M.A.

1995 « Psychological Empowerment : Issues and Illustrations », *American Journal of Community Psychology*, 23, 5 : 581-599.